

Plus de 300 000 salariés étrangers low-cost en France

ENQUÊTE. Malgré l'enterrement de la directive européenne Bolkenstein, ils sont des centaines de milliers à venir de Varsovie ou de Sofia travailler en France à prix cassés, selon une note du ministère du Travail. Et ce, en toute légalité.

On croyait que le « plombier polonais » avait disparu. L'expression avait émergé en 2005 lors du projet de traité constitutionnel européen. Elle avait créé la panique chez les salariés français. Elle faisait référence à la directive Bolkenstein qui permettait à tous les ressortissants de l'Union européenne de travailler aux conditions sociales de leur pays d'origine. Avec des salaires et des cotisations sociales défiant toute concurrence, c'était l'invasion assurée des « plombiers polonais »... Du coup, la directive a été réformée. On avait cru le principe enterré aussi. Faux ! Selon une note confidentielle du ministère du Travail, le nombre de ces ouvriers low-cost venus travailler dans l'Hexagone n'a fait que grossir : il a plus que triplé depuis 2006, pour atteindre officiellement quelque 110 000 salariés en 2010. Ce document estime même qu'ils seraient de 220 000 à 330 000 en fait. Des effectifs qui auraient encore augmenté de 15 % l'an dernier. Motifs : absence de main-d'œuvre française dans certains secteurs malgré un fort taux de chômage, prix attractifs dans un contexte de contraintes financières de plus en plus lourdes...

Aux Polonais se sont adjoints les ressortissants de nouveaux entrants dans l'Union européenne mais aussi des Espagnols ou des Portugais frappés par la crise. « Il y a maintenant des emplois que l'on perd en raison d'étrangers qui viennent nous concurrencer sur notre propre territoire », déplore Jean Arthuis, sénateur de la Mayenne (*lire ci-dessous*).

Un plan pour mieux encadrer les prestataires de services

Le carré de Jaude à Clermont-Ferrand ? Réalisé par des Polonais payés selon les syndicats 5 € de l'heure et employés par Sendin, une entreprise polonaise sous-traitante d'Éiffage. Les électriciens de l'électricien ERDF à Mons, en Haute-Garonne ? Des Espagnols travaillant cinquante-quatre heures par semaine pour un sous-traitant espagnol de l'entreprise publique. Ce phénomène est d'autant plus dur à contrer qu'il s'opère en général en toute légalité grâce au dispositif mis en place par Bruxelles sur les « sociétés étrangères de prestations de services » (*voir encadré*). Le Premier ministre devrait dévoiler aujourd'hui un plan afin de mieux contrôler ces prestataires.

JANNICK ALIMI ET VALÉRIE HOCOT



REPÈRES

- **2007** : un décret transpose en France le droit relatif au détachement transnational de travailleurs et impose des obligations aux prestataires de services.
- **110 000** : le nombre de salariés étrangers détachés en France en 2010, contre 68 000 en 2007, selon une note interne du ministère du Travail.
- **Entre 220 000 et 330 000** : le nombre réel de ces travailleurs, non déclarés compris, selon la même note.
- **BTP, industrie, travail temporaire** : les principaux secteurs employeurs, mais aussi l'agriculture, les spectacles, l'hôtellerie-restauration.
- **49 jours** : durée moyenne d'emploi en France par salarié en 2010.
- **Moselle, Bas-Rhin, Nord, Alpes-Maritimes** : les principaux départements qui les accueillent (devant l'Ain, la Haute-Savoie, le Haut-Rhin, la Loire-Atlantique).
- **Roumanie, Portugal, Espagne, Italie, Belgique, Slovaquie** : les principaux pays d'origine de ces salariés (et aussi Pologne, Hongrie...).

« Je tire la sonnette d'alarme »

JEAN ARTHUIS ● sénateur de la Mayenne

Le vice-président de l'UDI (Union des indépendants) estime qu'il n'y a plus de temps à perdre pour renforcer la compétitivité de notre économie.

Pensez-vous que l'appel à des salariés « Bolkenstein » soit un phénomène qui s'étende ?

JEAN ARTHUIS. Depuis plusieurs années, des entreprises des départements frontaliers comme le Nord ou l'Hérault font appel à ce type de main-d'œuvre. Depuis peu, je constate que la Mayenne, très peu concernée d'habitude, l'est devenue. En 2010, il y avait officiellement 220 salariés embauchés par des prestataires de services étrangers. L'an dernier, il y en avait près du double et, à la fin 2012, on en comptera probablement quelque 650. Mais ce ne sont que des emplois déclarés. Il y en a probablement plus en réalité.

Je veux faire en sorte que le gouvernement prenne vite les mesures nécessaires pour améliorer notre compétitivité

Comment pouvez-vous affirmer l'existence de ce travail au noir ?

Je l'ai constaté à travers l'occupation des gîtes ruraux, des vieilles fermes, des longères de mon département. La plupart sont configurés en vue d'être loués pour des séjours de va-



Jean Arthuis.

cances. Or, aujourd'hui, le quart d'entre eux est loué à l'année. Et ce, par des entreprises étrangères qui les louent pour leurs salariés employés en France par des entreprises françaises, notamment du BTP.

Quelles sont les entreprises françaises qui font le plus appel à ce type de sous-traitance ?

De nombreuses PME qui ne trouvent pas de main-d'œuvre adaptée ou qui sont contraintes de baisser leurs coûts de production. Mais pas seulement. Lors du plan de relance qui a suivi la crise de 2008-2009, de nombreux contrats ont été passés par des grands groupes avec ces entreprises étrangères.

Les collectivités locales ne sont-elles pas aussi responsables

en privilégiant les appels d'offres les moins chers ?

Bien sûr. Les communes ou les départements sont soumis à des contraintes financières et cherchent à réaliser leurs travaux au moindre coût. Elles peuvent être amenées à choisir des entreprises qui mobilisent, à leur insu, sous forme de prestations de services, des professionnels dont les salaires et les charges sociales sont payés hors de France. Sans doute l'Etat aussi !

Que craignez-vous finalement ?

On assiste aujourd'hui à une délocalisation des centres de production. Mais il ne faut pas se voiler la face. On assiste aussi en France, de façon plus souterraine, à un mouvement inquiétant qui consiste à conserver la production (le bâtiment, les travaux publics, l'hôtellerie-restauration) tout en perdant des emplois. C'est le résultat de cette « bolkensteinisation » rampante du monde du travail.

Vous souhaitez remettre en cause la construction européenne ?

Pas du tout. Mais je veux tirer la sonnette d'alarme et faire en sorte que le gouvernement prenne vite les mesures nécessaires pour améliorer notre compétitivité. Je vais demander à rencontrer Michel Sapin, le ministre du Travail, et lui répéter qu'à moins d'abroger les 35 heures, mettre en place la TVA sociale et insuffler plus de flexibilité dans le travail la France perdra toute sa substance.

PROPOS RECUEILLIS PAR J.A.

Une pratique légale



Une directive européenne transcrite dans le droit français permet aux entreprises d'un pays membre de recourir à un prestataire de services issus de l'UE.

Le recours à des entreprises étrangères prestataires de services est légal, encadré par une directive européenne transcrite en droit français en décembre 2007, quelques années après la polémique sur le « plombier polonais ». Libre circulation des biens et des services oblige, une entreprise française a donc le droit de se tourner vers un prestataire de services ou une agence d'intérim établis dans un pays membre de l'Union européenne. Cette pratique est autorisée dans divers secteurs : industriel, commercial, artisanal, libéral ou agricole... L'entreprise française a une obligation : déclarer au préalable ses salariés détachés auprès de l'inspection du travail du lieu où s'effectue la prestation. Les cotisations sociales sont acquittées auprès du pays d'origine de l'entreprise

prestataire. En revanche, en matière de droit du travail, ce sont les lois françaises qui s'appliquent. Les salariés étrangers doivent donc percevoir le même salaire que leurs homologues français ; la durée du travail, la surveillance médicale, tout comme les formations, doivent être identiques.

Voilà pour la théorie. La réalité est parfois tout autre : « Le problème, c'est que nous constatons de nombreuses fraudes », explique Alexandra Rettien de la CFTD Construction. Salaires mensuels très nettement en dessous du smic, temps de travail élastique... Les griefs des organisations syndicales sont légitimes. Quant à l'obligation de loger ces salariés dans des conditions décentes, elle n'est pas non plus toujours respectée...

V.H.



MONTREUIL (SEINE-SAINT-DENIS), HIER. Sur ce chantier de rénovation des HLM du quartier Bel-Air, de nombreux ouvriers sont polonais, salariés d'une société prestataire de services pour une filiale du groupe Bouygues.

(L.P./CAROL AMAR)

« On passe par une coopérative polonaise »

JARRECK* de la société RNK, prestataire de Bouygues sur un chantier HLM à Montreuil (Seine-Saint-Denis)

Il est 13 heures. Les ouvriers arrivent au compte-gouttes sur le chantier de rénovation des HLM du quartier Bel-Air à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Casques vissés sur la tête, pantalons tachés de peinture, ils devisent en... polonais. « Je vis Cracovie », lâche l'un d'eux dans un français mal assuré. Comme lui, ils sont une vingtaine à avoir quitté leurs familles pour s'établir pendant plusieurs mois, à des milliers de kilomètres de chez eux, en plein cœur de la région parisienne.

Ils ont été recrutés directement en Pologne par l'entreprise RNK, un des nombreux prestataires de ce chantier public piloté par Colas, une filiale du groupe Bouygues. « On ne fait pas appel à des agences d'intérim, on passe par une coopérative polonaise », explique, Jarreck*, un des salariés — sous contrat français

lui — de RNK. Il est lui aussi d'origine polonaise, mais il s'est installé en France il y a plus de vingt ans. Selon lui, ces ouvriers — qui sont logés dans des appartements loués pour l'occasion en Ile-de-France — disposent des mêmes droits que leurs homologues français : « Leurs salaires tournent autour de 1 500 à 1 800 € par mois, soit trois fois plus que ce qu'ils toucheraient en Pologne », explique-t-il.

« S'il n'y avait pas les ouvriers étrangers, il n'y aurait plus personne sur les chantiers en France »

JARRECK, POLONAIS SOUS CONTRAT FRANÇAIS

Une affirmation qui fait bondir à la CGT. « Il y a quelques semaines, nous avons été contactés anonymement

par un de ces salariés. Il nous assurait qu'il ne touchait qu'un fixe de 500 € par mois et qu'on lui donnait de l'argent liquide en plus chaque mois », raconte Philippe Christmann de la fédération CGT de la construction.

Depuis, la CGT se rend régulièrement sur le chantier pour tenter d'en savoir plus. « Nous avons distribué des tracts en polonais pour les informer sur leurs droits. Nous étions accompagnés d'une interprète, mais ils ne voulaient pas nous parler, on sentait qu'ils avaient peur de perdre leur boulot. Ils n'ont même pas touché à notre documentation », poursuit le syndicaliste. Contactée, la société RNK n'était pas disponible pour répondre à nos questions.

Sur le chantier, la polémique naissante autour de la présence de ces salariés fait plutôt sourire. « On vou-

drait bien embaucher des Français, mais on ne le peut pas, tout bonnement parce que cela ne les intéresse pas de bosser dans le bâtiment : ils n'ont pas les bons profils. S'il n'y avait pas les ouvriers étrangers, il n'y aurait plus personne sur les chantiers en France », assure Jarreck.

Selon ce professionnel chevronné, la pression sur les prix est également de plus en plus forte. « En vingt ans de métier, j'ai constaté que les prix des marchés dans la construction ont baissé de près de 50 %. Alors, forcément, pour suivre le rythme, les entreprises sont obligées de s'adapter », lâche-t-il, sibyllin. Et de conclure, mi-amusé, mi-indigné : « Si ça continue, ils vont devoir embaucher des esclaves. »

VALÉRIE HACOT

*Le prénom a été changé.

Un gîte pour dormir mais pas de Sécu

C'est un beau gîte rural de 120 m² situé dans les Pays de la Loire. Quand il n'est pas loué aux touristes, c'est-à-dire 40 semaines par an, les propriétaires reçoivent quatre Polonais, ouvriers dans une usine de béton précontraint à 20 km de là. « Ce sont des jeunes d'environ 30 ans, volontaires pour venir en France où ils gagnent plus qu'en Pologne, même si à mon avis, c'est bien moins que le smic, explique le bailleur. Ils souffrent cependant de l'éloignement de leur famille, c'est pourquoi je leur ai installé Internet et Skype. »

Aucune prise en charge pour les soins

Au début, le propriétaire était certain que ses locataires étaient embauchés par l'entreprise française. « Ce n'est qu'il y a quelques mois quand j'ai dû accompagner l'un d'entre eux chez le dentiste que je me suis rendu compte qu'il n'était couvert par aucune protection sociale », se souvient-il. Dans un français grossier, les Polonais ont expliqué alors qu'ils étaient payés au mois par une société polonaise qui s'acquittait aussi du loyer et des billets d'avion avec la Pologne. Quand on leur demande s'ils comprennent pourquoi ils se retrouvent en France, ils répondent : « Les Français se plaignent beaucoup et ils sont toujours malades... » CQFD.

J.A.

Des pertes d'emplois dans le bâtiment

« Je ne prends plus la peine de répondre aux appels d'offres des collectivités locales. » Sylvain Fomes, à la tête d'une entreprise de peinture à Lyon (Rhône), n'est pourtant pas du genre à se résigner. Mais à force de voir des concurrents lui souf-

fler des contrats en proposant des prix nettement inférieurs aux siens, il a fini par se faire une raison... « Ils ont recours à des prestataires étrangers qui font venir des salariés de Pologne ou de Roumanie. Résultat, des tarifs imbattables : en moyenne, je propose des devis compris entre 18 et 20 € du mètre carré, ils arrivent à des-

centres à 5 € ou 6 €. Je n'achète même pas mon matériel à ce prix-là », affirme cet entrepreneur. Et de citer pèle-mêle le chantier de l'hôpital psychiatrique de Lyon, cette école ou ce collège en banlieue... « Ce phénomène a vraiment pris de l'ampleur ces dernières années », constate-t-il.

Pour lui, pas question de s'opposer à la venue de salariés étrangers mais plutôt à leurs conditions de travail, souvent indignes : « Ces entreprises les font travailler cinquante à soixante heures par semaine et parfois les week-ends sans les payer en heures supplémentaires. Cela ressemble à de l'esclavage... »

A l'autre bout de la France, André Sylvestre, le président de la chambre de métiers de l'Aude, dresse le même constat : « En début d'année, on avait des ouvriers logés dans des caves par leurs employeurs », assure-t-il.

L'inspection du travail traque les prix anormalement bas

A Carcassonne comme à Lyon, les prestataires étrangers ne cessent de remporter des marchés. Avec des répercussions très concrètes pour les professionnels du bâtiment : « Dans notre département, les commandes publiques sont légion. Pourtant, alors

que nous devrions être en surchauffe, nos entreprises sont à la peine. Dans notre secteur, on a perdu 2 000 emplois en un an et demi. »

L'inquiétude règne également dans l'Hérault. La faute cette fois-ci à l'afflux d'entreprises espagnoles et portugaises : « Avec la crise, elles traversent la frontière pour trouver du travail et elles cassent les prix », explique Pascal Christoffe, de la Capeb de l'Hérault. A tel point que l'inspection du travail du département innove et s'apprête à mettre en place une cellule de détection des prix anormalement bas... »

V.H.